



# MIEUX VIVRE

[www.mieuxvivre54.org](http://www.mieuxvivre54.org)

1er trimestre 2012 Mieux Vivre infos 39 Gorcy et Pays Haut

## **BOUFFEES POLLUANTES AVANT EXTENSION, LE CADEAU D’AFFINAGE DE LORRAINE !**

L'analyse que l'association MIEUX VIVRE confie au laboratoire agréé « Micropolluants Technologie » de Metz, et qui concerne les teneurs en micropolluants de choux frisés cultivés dans diverses stations de Gorcy, Vaux et St-Pancré, révèle, cette année, des valeurs d'une ampleur jamais constatée jusqu'ici.

Un constat qui laisse plus que sceptique sur la décision administrative d'autoriser l'extension de l'usine d'Affinage de Lorraine.

### **Des niveaux de dioxines-furanes jusqu'à 4 fois le maximum admissible !**

C'est au niveau d'un des micropolluants les plus toxiques, les dioxines-furanes, que les résultats sont alarmants. Dans toutes les stations sauf une, St-Pancré, les niveaux constatés dépassent les normes règlementaires, atteignant.

4,1 fois celles-ci à Jules André-Grand'Rue ;  
1,86 fois celles-ci, Rue J. D'Arc ;  
1,34 fois celles-ci, Quartier Dt-Denis ;  
1,22 fois celles-ci à Vaux-Warnimont ;

← Pour visualiser la carte des  
prélèvements, rendez-vous sur le site  
[www.mieuxvivre54.org](http://www.mieuxvivre54.org)

D'autres micropolluants accompagnent les dioxines dans ce dépassement des normes : ainsi, le plomb (1,3 fois la norme) et le chrome (2,1 fois la norme) à la station J. André/Grand'Rue.

L'aluminium et le zinc, pour lesquels les autorités n'estiment pas utile de déterminer des normes de teneurs dans les légumes, renouent également, cette année, avec des valeurs élevées déjà constatées lors des années précédentes. Ainsi :

Partout, sauf à St-Pancré, les teneurs en aluminium sont supérieures à celles observées en 2011 : 7 fois plus élevées à J. André/Grand'Rue, 2,6 fois plus, Rue J. d'Arc, 1,6 fois plus, Quartier St-Denis (!) .

Il en va de même pour le zinc, sauf à St-Pancré et Rue J. D'Arc. Par rapport à 2011 on observe des valeurs plus importantes à J. André/Grand'Rue (1,2 fois plus); au Quartier St-Denis (3,8 fois plus), et à Vaux-Warnimont (1,6 fois plus).

Rappelons que l'inexistence de normes pour bien des micropolluants permet d'accréditer leur prétendue inoffensivité contrairement aux conclusions auxquelles aboutissent plusieurs études étrangères, en particulier pour l'aluminium... Et en nous focalisant sur une mesure « annuelle », nous oublions les retombées des années antérieures lesquelles, pourtant, subsistent dans l'environnement et contaminent la chaîne alimentaire.

### **Des normes insuffisantes sur le plan sanitaire... Mais que dire si, en plus, elles sont largement dépassées ?**

Ces dernières années, tout en prenant acte des résultats d'analyses, inférieurs aux normes, nous insistions sur une vigilance nécessaire en raison des fortes fluctuations des valeurs constatées d'une année sur l'autre et d'une orientation à la hausse pour tous les éléments mesurés (hormis le mercure), dans au moins 2 stations sur les 4 pour lesquelles la comparaison 2010/2011 était possible. Les relevés 2012 confirment, hélas ! nos craintes d'alors.

Nous avons invité à maintes reprises nos interlocuteurs à « oser aller au-delà »... « en dépassant volontairement le strict cadre auquel la réglementation les confine en matière de respect de l'environnement ». Suggestion qu'ils réfutèrent poliment au motif que la loi ne les obligeait en rien à cela. En effet, la loi leur commande de respecter les normes, point ! Pourtant, selon ce que nous a laissé entendre sa direction, ADL serait en mesure de respecter les normes, plus sévères, appliquées aux incinérateurs d'ordures ménagères.

*Suite du texte après les tableaux...*

(!) Si l'on se réfère à la concentration moyenne en aluminium tirée de l'étude de l'alimentation totale française effectuée en 2004 par l'INRA (3,22 mg/Kg de matière fraîche), les teneurs en cet élément mesurées à Gorcy en 2012 dépassent, hormis pour la station de St-Pancré, nettement ce niveau, atteignant de 1,4 à 13,1 fois la valeur de ce dernier.

## EVOLUTION DES REJETS D’AFFINAGE DE LORRAINE

Prélèvements	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
<b>Dioxines-Furanes</b> <b>Norme : 0,4 ng/kg</b>								
J. André/Grand'Rue	0,26	0,38	0,03	0,2	/	/	0,186	<b>1,655</b>
Rue Haute					0,097	/	/	/
Rue J. D'arc		0,24	0,15	0,127	0,306	0,195	0,204	<b>0,743</b>
Q. St Denis		0,15	/	0,089	0,165	0,098	0,094	<b>0,536</b>
Vaux Warn.		0,13	/	/	0,134	0,163	0,137	<b>0,487</b>
St Pancré					0,103	0,074	0,092	0,135
<b>PCB</b> <b>Norme : 0,2 ng/kg</b>								
J. André/Grand'Rue							0,01	0,04
Rue Haute					0,08	/	/	/
Rue J. D'arc						0,09	/	0,04
Q. St Denis								
Vaux Warn								
St Pancré								
<b>Aluminium (1)</b> <b>Pas de Norme</b>								
J. André/Grand'Rue		200	19,52	59,9	/	/	5,84	42,32
Rue Haute		/	/	/	10,77	/	/	/
Rue J. D'arc		11	/	2,94	26,5	1,54	3,11	7,94
Q. St Denis				456,45	7,94	0,782	4,88	7,88
Vaux Warn					0,444	2,81	4,49	4,61
St Pancré					1,29	0,402	1,94	1,49
<b>Zinc</b> <b>Norme : 35 mg/kg</b>								
J. André/Grand'Rue				5,32	/	/	3,74	4,38
Rue Haute				/	11,256	/	/	/
Rue J. D'arc				2,8	6	3,42	3,5	1,92
Q. St Denis				19,38	2	1,15	1,69	6,34
Vaux Warn					4,26	1,87	4,07	6,38
St Pancré					3,92	2,28	2,71	2,44
<b>Plomb</b> <b>Norme : 0,3 mg/Kg</b>								
J. André/Grand'Rue		<b>3</b>	<b>1,13</b>	<b>0,795</b>	/	/	0,092	<b>0,397</b>
Rue Haute					0,11	/	/	/
Rue J. D'arc		0,15	/	0,045	0,235	0,026	0,04	0,098
Q. St Denis				<b>0,619</b>	0,079	0,022	0,018	0,09
Vaux Warn					0,007	0,057	0,049	0,055
St Pancré					0,019	0,01	0,008	0,021
<b>Chrome</b> <b>Norme : 0,1 mg/Kg</b>								
J. André/Grand'Rue				/	/	/	0,036	<b>0,212</b>
Rue Haute				<b>0,647</b>	0,081	/	/	/
Rue J. D'arc				<b>0,575</b>	<b>0,156</b>	/	0,029	0,066
Q. St Denis				<b>0,413</b>	0,081	/	<0,023	0,057
Vaux Warn				<b>0,333</b>	0,067	/	0,026	0,037
St Pancré				<b>0,736</b>	<b>0,117</b>	/	<0,023	0,023

(1) : 50 µg/l pour l'eau potable comme nombre guide (UE, directive du 15 juillet 1980)  
200 µg/l pour l'eau potable comme dose maximale admissible (OMS ; UE, 2001)

NB : Les chiffres en **gras** indiquent le dépassement des normes

## EVOLUTION DES REJETS D’AFFINAGE DE LORRAINE

Prélèvements	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
<b>Mercur</b>								
<b>Norme : 0,03 mg/Kg</b>								
J. André/Grand'Rue		0,009	<0,002	0,007	/	/	<0,003	0,007
Rue Haute					<0,003	/	/	/
Rue J. D'arc		<0,005	<0,002	<0,005	0,011	<0,005	<0,005	<0,004
Q. St Denis				0,005	<0,005	<0,004	<0,005	<0,004
Vaux Warn					<0,005	<0,004	<0,004	<0,005
St Pancré					<0,004	<0,003	<0,005	<0,003
<b>Cadmium</b>								
<b>Norme : 0.2 mg / Kg</b>								
J. André/Grand'Rue		0,03	<0,02	0,02	/	/	0,008	0,016
Rue Haute					0,011	/	/	/
Rue J. D'arc		0,02	/	0,031	0,048	0,008	0,015	0,032
Q. St Denis				0,057	0,017	0,005	0,018	0,011
Vaux Warn					<0,005	0,005	0,008	0,006
St Pancré					<0,004	<0,003	0,006	<0,003
<b>Arsenic</b>								
<b>Norme : 1 mg/kg</b>								
J. André/Grand'Rue							0,031	0,025
Rue Haute						/	/	/
Rue J. D'arc						<0,025	0,02	0,01
Q. St Denis						<0,004	0,011	0,008
Vaux Warn						0,08	0,012	0,006
St Pancré						<0,003	0,009	0,003

NB : Les chiffres en **gras** indiquent le dépassement des normes

Les normes officielles sont déjà discutables car établies en collaboration avec les industriels ; elles se fondent sur la faisabilité technique. Ces normes réglementaires, abusivement dites « admissibles », seuils en principe à ne pas dépasser, outre le fait qu'elles se réfèrent à une toxicité aiguë et non à une toxicité chronique dont relèvent la plupart des maladies induites par les pollutions environnementales, sont pourtant loin d'être rassurantes comme en attestent les dernières recherches écotoxicologiques... Dans le cas d'une exposition chronique (comme celles auxquelles les ICPE telles ADL soumettent les populations environnantes), a fortiori si elle provient d'un cocktail de substances chimiques (ce qui est encore le cas d'ADL), il est aujourd'hui reconnu que, même à doses infimes, des toxiques comme les dioxines et les métaux lourds présentent un danger certain pour l'être humain. La nature même du « poison », sa répétition..., sa continuité font son danger et non pas sa dose quotidienne (1), laquelle «... peut être infinitésimale, à la limite du seuil de détection des appareils de mesure les plus performants... Comme le précise l'éminent cancérologue D. BELPOMME, en cas d'exposition -chronique (comme dans le cas qui nous concerne), c'est moins la dose quotidienne qu'il faut considérer que le facteur temps... » (2). De plus, même « conformes aux normes », les mesures se réfèrent à des micropolluants qui, rémanents, indestructibles, s'accumulent dans l'environnement : dioxines, métaux lourds (cadmium, plomb, cuivre, zinc, chrome, nickel, mercure...), certains métalloïdes comme l'arsenic... Ces réalités excluent d'emblée les IPCE de la proximité de lieux habités... précaution à laquelle échappe pourtant ADL et que ne saurait contrebalancer l'adoption des Meilleures Technologies Disponibles (MTD) ou le rapprochement de ces dernières.

(1) Conférence de Maurice SARAZIN, vice-président de l'association APPEL (Association Pour la Protection de l'Environnement Lunellois), Toulouse, 10 novembre 2006.

(2) Pr. D. BELPOMME : Avant qu'il ne soit trop tard, Ed. Fayard, 2007, pp. 74-76.

## De légitimes interrogations qui demandent une urgente intervention.

Au vu de ce qui précède, la population de Gorcy est en droit de poser certaines questions cruciales :

Comment interpréter le fait qu'une autorité administrative ait crû bon de devoir permettre une activité d'ICPE en pleine zone urbaine, c'est-à-dire, le plus mauvais emplacement possible eu égard à la santé des populations ? Comment expliquer que cette même autorité administrative vienne de donner son accord pour l'extension, toujours en zone urbaine, de cette même ICPE, après une enquête de demande d'Utilité Publique close il y a quelques semaines et malgré toutes les objections présentées, à cette occasion par notre association (voir notre site [www.mieuxvivre54.org](http://www.mieuxvivre54.org)) ? Faut-il voir, dans cette décision qui fait fi des leçons apportées par 17 années d'histoire locale de cette activité polluante, une preuve que ce type d'enquête relève davantage de la mise en scène et se résume à une simple formalité ?

Comment interpréter, en connaissance de ce contexte local, que nos élus, à commencer par le premier d'entre-eux se félicitent de la création de 30 emplois supplémentaires, ce qui est sans doute louable, mais sans même mentionner la question des risques et de la santé des populations ? Faut-il y voir ignorance et aveuglement ou fourvoiement quant à une activité de recyclage trop souvent interprétée, à tort, comme bénéfique pour l'environnement ? Joue-t-on l'emploi à tout prix, même au prix de la santé des populations ? Ce serait une solidarité d'un style nouveau, tout à fait représentative de la société du risque que l'on nous prépare.

Comment interpréter, à la lumière de nombreux témoignages, les émissions de fumées, les mauvaises odeurs récurrentes, toujours plus incommodantes, se manifestant non seulement la nuit mais, de plus en plus systématiquement, tout au long de la journée ? La maintenance et le changement des filtres sont-ils correctement et régulièrement effectués ? Ne faut-il pas en augmenter la fréquence ? De même, quelle est l'origine, toujours selon plusieurs témoignages, de l'état constaté du Coulmy (eaux troubles et malodorantes) ? Les rejets en rivière respectent-ils les normes requises de l'entreprise à ce niveau ?

Comment interpréter le refus systématique, péremptoire, d'une étude épidémiologique (demandée par nos soins), car jugée sans intérêt à si petite échelle (la population gorcéenne ainsi considérée comme quantité négligeable, appréciera!) ? Ne se justifie-t-elle pas, et plus que jamais, à l'examen des dernières analyses ? Les résultats de celles-ci vont-ils dans le sens du « nécessaire retour de la confiance » pour reprendre un leitmotiv émanant de tous bords et à tout propos ? Ne contribuent-ils pas, au contraire, à renforcer un climat de défiance préjudiciable tant pour les populations que pour l'entreprise à laquelle il appartient d'apporter la preuve, par une telle étude, de l'innocuité de ses rejets ?

Comment interpréter, enfin, que les responsables d'ADL nous aient, à leur demande, conviés à une entrevue juste avant la fin de l'enquête de DUP, afin de nous présenter le projet d'extension et de répondre aux 10 demandes que nous formulons dans le cadre de celle-ci ? Avaient-ils fait procéder également à des analyses de leurs retombées polluantes ? Etaient-ils au courant de leurs (mauvais) résultats sur le plan environnemental ? Aucun indice sur ce sujet n'a filtré lors de cette entrevue...

**Vos témoignages, vos remarques nous sont précieux. Soutenez notre action en nous écrivant.**

La Foire Bio de Gorcy, organisée par Mieux Vivre,  
sert, notamment, à financer ces analyses.

La 17<sup>ème</sup> Foire Bio de la Cussignière  
se déroulera  
les 20 et 21 octobre 2012.